

-SEANCE ORDINAIRE-

Du 27/03/2013

Le vingt sept mars deux mille treize, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Pierre MANCEAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2013

Présents : MM. MANCEAU Jean-Pierre, DANEY Bernard, Mme. PALLAS Marie-Hélène, MM. SINET Franck, FAUGERE Didier, BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, Mme MARTIN RUIZ Véronique, Mme. PERRIAT Laurence, MM. LECOMTE Jean-Michel, COULAUD Christian, LUCAS Claude, Mme GUTIERREZ Michelle.

Absents représentés : Mme. CABALE Fabienne par Mme. PERRIAT Laurence.

Absents : M. ROULLEUX Maurice, M. GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier, PRADALIER Francis, Mme DUMAS Sonia.

Invités : Mme JEAN Danièle (fonctionnaire territorial), M LINKE Aurélien (fonctionnaire territorial).

M. SINET Franck est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 février 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'aucune DIA n'a été reçue avant cette séance.

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

| Date de la décision | Objet de la décision | Montant HT |
|---------------------|--|-------------------------------|
| 06/03/2013 | Signature du marché de diagnostic des réseaux d'assainissement ARTELIA | 27 450 € HT (sans phase 3) |

DELIBERATION N°025-2013 :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2013 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES.

- Vu l'état de notification 1259 TH-TF
- Considérant que le produit fiscal 2013 à taux constants s'élève à 641 267.00 € et les allocations compensatrices à 31 603 €
- Considérant que le produit fiscal « attendu » est de 641 267.00 € et que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 641 267.00 €
- Vu le calcul des taux de référence de 2012 par application du coefficient de variation proportionnelle suivant :

| Taxes | Taux 2011 | Coefficient de variation proportionnelle | Taux de référence |
|-------|-----------|---|-------------------|
| TH | 10.43 % | Produit attendu 641 267 -----=1 Produit fiscal à tx constants 641 267 | 10.43 % |
| FB | 18.15 % | | 18.15 % |
| F NB | 67.73 % | | 67.73 % |

Monsieur le Maire indique que comme les années précédentes depuis 2008, les taux d'impôts locaux ne sont pas augmentés. Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Aucune question.

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de voter les taux suivants :

| TAXES | TAUX VOTES | Bases d'imposition Prévisionnelles 2013 | PRODUIT CORRESPONDANT |
|--------------|----------------|---|-----------------------|
| TH | 10,43 % | 2 483 000 | 258 977 |
| FB | 18,15 % | 1 807 000 | 327 971 |
| FNB | 67,73 % | 80 200 | 54 319 |
| TOTAL | | | 641 267 |

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°026-2013 :
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2013

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-7 et L1611-3.

Vu l'avis de la Commission chargée des associations.

Monsieur COULAUD Christian souhaite connaître la raison pour laquelle la subvention attribuée à l'association syndicale autorisée des digues n'apparaît pas sur cette liste. Monsieur le Maire répond que cette subvention n'est pas imputée sur le même compte que celui des subventions aux associations mais qu'elle apparaît bien au budget.

Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert souhaite savoir pourquoi la subvention versée à la régie de transport augmente. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une prévision en cas de mise en place du service de transport scolaire le mercredi matin pour la rentrée 2013 suite à la réforme des rythmes scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité des membres présents et représentés** de verser en 2013 les subventions aux associations communales et autres organismes publics ainsi qu'il suit :

| | |
|--|------------|
| Bybe Preignacais | 200,00 € |
| Pétanque Boutocaise | 200,00 € |
| Association des chasseurs | 250,00 € |
| Bouzac Preignacais | 250,00 € |
| Football Club Preignac Barsac 02 | 1 000,00 € |
| Football Club Preignac Barsac 02 (Randonnée pédestre nocturne) | 500,00 € |
| Comité des Fêtes et de bienfaisance du Bourg | 500,00 € |
| Comité des Fêtes de Boutoc | 700,00 € |
| A.C.P.G. | 200,00 € |
| FNACA Canton de Podensac | 200,00 € |
| Ecole Omnisports Preignacaise | 300,00 € |
| Amicale Sociale et Sportive Sapeurs Pompiers Langon | 100,00 € |
| SPA Mérignac | 855,20 € |
| Judo Club Preignacais | 500,00 € |
| Les ateliers de la main vivante | 200,00 € |
| Preignac Country boots | 200,00 € |
| Ecole de Musique | 500,00 € |

| | |
|--------------|-------------------|
| Scrabble | 200,00 € |
| TOTAL | 6 855,20 € |

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°027-2013 :
VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2013
DE LA COMMUNE DE PREIGNAC

Le Conseil Municipal,
Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2013 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

Monsieur le Maire indique que tous les budgets sont excédentaires. Pour l'année 2012, un emprunt de 800 000 € a été contracté pour la salle des fêtes, le reste des investissements ayant été totalement autofinancé. La dette par habitant est en baisse depuis 2008, elle est aujourd'hui de 600 € par habitant. Pour 2013, une baisse de 18 000 € est prévue en ce qui concerne les dépenses de personnel ce qui contribue à dégager de la section de fonctionnement un excédent de 750 000 € au profit de la section investissement. Les opérations d'investissement prévues pour cette année sont : l'aménagement d'un plateau ralentisseur sur la RD 1113 aux abords de la salle des fêtes, la démolition du bâtiment « solanbat », la reprise du bâtiment Pinsan Prince, l'acquisition d'un TBI supplémentaire pour l'école maternelle, l'aménagement d'un coin plonge à la cantine scolaire plus ergonomique, l'acquisition de structures couvertes au boudodrome, l'acquisition ou la location de nouveaux ordinateurs pour le secrétariat de mairie, l'étude pour le remplacement de l'éclairage public, la réhabilitation du Cercle. Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert souhaite connaître les dépenses effectuées au compte 611. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des contrats de prestation et notamment de celui signé avec la société SRA ANSAMBLE pour la préparation des repas de la cantine scolaire.

VOTE Par 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (MM. BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, LECOMTE Jean Michel) le budget de l'exercice 2013 de la Commune de PREIGNAC selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement

| | |
|----------|-----------------------|
| Dépenses | 1 961 246,00 € |
| Recettes | 1 961 246,00 € |

Section d'investissement

| | |
|----------|-----------------------|
| Dépenses | 1 619 846,00 € |
| Recettes | 1 619 846,00 € |

Monsieur le Maire demande à Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert s'il souhaite que soit inscrit au compte rendu du conseil municipal qu'il a voté contre sans observation. Accord de Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Reçu à la préfecture le 09/04/2013.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 09/04/2013.
Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°028-2013 :
VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2013
DU SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PREIGNAC

Reçu à la préfecture le 09/04/2013.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 09/04/2013.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté le rapporteur de la Commissions des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2013, ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

Monsieur le Maire explique que, cette année, la tranche de travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sera réalisée au quartier CANDALLE ce qui permettra de raccorder le secteur de Boutoc dont les canalisations sont aujourd'hui en attente. Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert souhaite savoir s'il est prévu cette année de raccorder d'autres quartiers comme celui du Pape ou de Trinquine. Monsieur le Maire indique qu'aucune autre tranche ne sera réalisée cette année mais que cela serait envisagé à plus ou moins long terme. Il ajoute que d'autres secteurs comme Arrançon et le Bouyréou connaissent également une situation délicate et qu'il est compliqué de raccorder des secteurs qui ne comptent que très peu d'habitations d'autant plus que le Conseil Général et l'Agence de l'eau Adour Garonne sont aujourd'hui peu enclin à financer de tels investissements. Monsieur le Maire indique également qu'à terme il faudra prévoir une alternative au système des lits de séchage car la quantité de boues produites ne cesse d'augmenter et les possibilités d'épandage sont très restrictives. Un système de centrifugation peut être estimé à 350 000 €. Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert rappelle que la ville de Langon avait évoqué la possibilité d'assurer le traitement des boues de la STEP mais qu'aucune suite n'avait été donnée à ce projet intéressant.

Vote Par 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (MM. BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, LECOMTE Jean Michel) le budget de l'exercice 2013 du Service Communal d'Assainissement de PREIGNAC selon le détail ci-après :

Section d'exploitation

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 332 844,00 |
| Recettes | 332 844,00 |

Section d'investissement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 349 666,00 |
| Recettes | 349 666,00 |

Monsieur le Maire demande à Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert s'il souhaite que soit inscrit au compte rendu du conseil municipal qu'il a voté contre sans observation. Accord de Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°029-2013 :
VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2013 DE LA REGIE DE TRANSPORT
DE LA COMMUNE DE PREIGNAC

Reçu à la préfecture le 09/04/2013.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 09/04/2013.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2013 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Aucune question.

VOTE Par 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (MM. BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, LECOMTE Jean Michel) le budget de l'exercice 2013 de la Régie de transport de la Commune de PREIGNAC selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement

| | |
|----------|-----------|
| Dépenses | 29 580,00 |
| Recettes | 29 580,00 |

Section d'investissement

| | |
|----------|---|
| Dépenses | 0 |
| Recettes | 0 |

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°030-2013 :
VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2013 DU SERVICE DE TRAITEMENT DES
EFFLUENTS VITI VINICOLES

Reçu à la préfecture le 09/04/2013.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 09/04/2013.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2013 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Aucune question.

VOTE Par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (MM. BAPSALLE Jean-Gilbert) le budget de l'exercice 2013 de la Régie de transport de la Commune de PREIGNAC selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement

| | |
|----------|-----------|
| Dépenses | 86 361,00 |
| Recettes | 86 361,00 |

Section d'investissement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 102 511,00 |
| Recettes | 102 511,00 |

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°031-2013 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION FONDATION DU PATRIMOINE.

Reçu à la préfecture le 09/04/2013.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 09/04/2013.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal d'une demande de l'association Fondation du patrimoine sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose que soit attribuée exceptionnellement une subvention de 100 € à cette association. Il ajoute que les documents réalisés sont disponibles en Mairie. Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Aucune question.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association Fondation du patrimoine.**

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget de l'année 2013.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°032-2013 : TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UN PLATEAU RALENTISSEUR SUR LA RD N°1113 AUX ABORDS DE LA SALLE DES FETES.

Convention d'implantation d'un plateau ralentisseur en terrain privé.

- Vu le projet établi par le cabinet SERVICAD.
- Vu le projet de convention annexée.

Monsieur le Maire indique que la commune réalise des travaux d'implantation d'un plateau ralentisseur sur la route départementale n°1113 afin de sécuriser les abords de la salle des fêtes. Pour assurer une mise en sécurité optimale, il convient d'impacter la parcelle A n°334. C'est pourquoi, il convient de signer avec le propriétaire du terrain concerné une convention.

Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Aucune question.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Adopte le projet de convention d'implantation d'un plateau ralentisseur en terrain privé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le propriétaire concerné
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures permettant la réalisation de cette convention.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Reçu à la préfecture le 09/04/2013.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 09/04/2013.
Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°033-2013 :

CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES ZONE INDUSTRIELLE DE LA PIASTRE.

- Vu la proposition d'EBS Le Relais
- Vu le projet de convention annexée.

Monsieur le Maire indique avoir été contacté par l'établissement EBS Le Relais pour implanter sur le territoire de la Commune un conteneur de collecte TLC.

Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert souhaite connaître la fréquence du ramassage. Monsieur DANNEY Bernard répond qu'il est prévu que le bac soit vidé tous les 15 jours avec nettoyage des abords. Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert estime que le problème majeur de ces conteneurs reste le dépôt de matériaux non collectés.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité des membres présents et représentés** :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec EBS Le Relais.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Travaux d'aménagement de trottoirs au quartier Boutoc** : Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert souhaite connaître la raison pour laquelle un terrain privé a été aménagé en calcaire. Monsieur le Maire répond qu'il a été convenu entre le propriétaire, l'entreprise et la Mairie que le terrain serait mis à disposition pour le stationnement des véhicules et que, de ce fait, le terrain serait aménagé aux frais de l'entreprise. Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert indique que des véhicules stationnent sur les nouveaux trottoirs.
- **Dégradation de voirie** : Monsieur CORSELIS Robert indique que des dégradations de la voie publique sont entraînées par l'écoulement des eaux pluviales d'un terrain privé situé à l'entrée du quartier Pagnin. Monsieur DANNEY Bernard répond qu'un courrier en recommandé a été adressé au propriétaire du terrain en cause pour régler la situation.
- **Chemin du Graveron** : Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert souhaite savoir qui a remis en état le chemin du Graveron. Monsieur le Maire explique que ces travaux relèvent de la compétence de la communauté de communes.
- **Eclairage public** : Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert signale un problème d'éclairage public au Tapissier qui est orienté vers les vignes. Monsieur DANNEY Bernard indique que ce problème a été signalé au SDEEG.
- **Départ BLANCHARD Patrick** : Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Blanchard Patrick a été muté au 1^{er} mars à la communauté de communes et souhaite le remercier pour le travail qu'il a accompli à Preignac.

La séance est levée à 19H20.

| | | | |
|--------------------------|--|----------------------------------|--|
| MANCEAU Jean Pierre | | COULAUD Christian | |
| DANEY Bernard | | GUTIERREZ Michèle | |
| PALLAS Marie Hélène | | CORSELIS Robert | |
| FAUGERE Didier | | MARTIN RUIZ Véronique | |
| PERRIAT Laurence | | LECOMTE Jean Michel | |
| BAPSALLE Jean Gilbert | | SINET Franck | |
| LUCAS Claude | | CABALE Fabienne (procuration) | |